

AVIS DE LA CDPENAF DU 10 mars 2016

Nom du demandeur	N° du P.C. ou CUb	D.T. collectivité	Nature de la construction	Avis CDPENAF	Motivation ou réserves
Délibération motivée de la commune de Dampsmesnil (M. LEPINE Alexandre)	027 197 15 A0001	Les Andelys	Création d'un terrain pour la construction d'une habitation et d'un atelier	Avis favorable à majorité	
SCEA TILLY BOITTE Tilly	027 644 16 A0002	Les Andelys	Construction d'un bâtiment agricole		Dossier incomplet : manque informations sur le lien à l'activité agricole et justifications sur la nécessité du bâtiment au regard de l'activité agricole. DOSSIER qui sera réexaminé en en CDPENAF du 3 mai 2016 avec compléments d'informations
Mme HEBERT Florence La Haye-St-Sylvestre	027 323 15 B0001	Bernay	Construction de trois poulaillers	Avis favorable à l'unanimité	
SCEA DUCLOS St-Mards-de-Fresne	027 564 16 B0001	Bernay	Construction d'un hangar agricole	Avis favorable à l'unanimité	
Délibération motivée de la commune de Drucourt (Maître RICHARD Régis)	027 207 15 B0011	Bernay	Création de 3 lots à bâtir	Avis défavorable à l'unanimité	Dans la mesure où le conseil municipal n'a pas démontré en quoi le projet est d'intérêt pour la commune, que le projet permet d'éviter une diminution de la population communale (article L.111-4 alinéa 4 du code de l'urbanisme), et que le projet contribue à la dispersion de l'habitat, donc contraire aux principes d'aménagement du territoire des articles L.101-1 et 101-2 du code de l'urbanisme, notamment à l'objectif de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de rationaliser la demande de déplacements, les membres de la commission ont donné un avis défavorable à l'unanimité.

AVIS DE LA CDPENAF DU 10 mars 2016

Nom du demandeur	N° du P.C. ou CUb	D.T. collectivité	Nature de la construction	Avis CDPENAF	Motivation ou réserves
EARL DE L'EPINE St-Aubin-de-Scellon	027 512 16 B0001	Bernay	Construction d'un hangar agricole	Avis favorable à la majorité	
M. MILCENT Pascal Illiers-l'Evêque	027 350 15 F0030 CUb	Évreux	Construction d'une habitation	Avis favorable à la majorité	
Mme DENIZE Florence St-Martin-St-Firmin	027 571 15 K0004 CUb	Pont-Audemer	Réhabilitation de bâtiments agricoles en logement et buanderie	Avis favorable à la majorité	
M. MAHE Christophe St-Sylvestre-de-Cormeilles	027 605 16 K0004 CUb	Pont-Audemer	Construction d'une habitation	Avis défavorable à la majorité	Constat par les membres de la commission que la localisation du projet est quasiment inchangée : le projet est toujours sur une entité foncière différente de celle du corps de ferme et qui est non urbanisée encore à ce jour ; le projet est donc consommateur de foncier agricole. Par ailleurs, comme lors de la CDPENAF du 10/01/2016, les membres de la commission ont relevé qu'il existe une habitation dans le corps de ferme et que le demandeur ne justifie toujours pas la nécessité d'un deuxième logement sur l'exploitation au regard de son activité agricole : pour rappel, la jurisprudence admet un logement de fonction pour les exploitants en charge d'un élevage compte tenu des nécessités de surveillance mais pas pour les exploitants ayant en charge une exploitation de culture. Dans le projet proposé, il serait de plus question d'un deuxième logement de fonction.

AVIS DE LA CDPENAF DU 10 mars 2016

Nom du demandeur	N° du P.C. ou CUb	D.T. collectivité	Nature de la construction	Avis CDPENAF	Motivation ou réserves
SARL STOCKAIRE Les préaux	027 476 16 K0001	Pont-Audemer	Construction d'un bâtiment agricole	Avis défavorable à la majorité	Aucune information ni justification dans la demande sur le lien avec l'activité agricole du GAEC DESVEAUX HELLOT et avec la nécessité de ce bâtiment pour l'activité agricole
EARL HARAS DU COUTIL Le Torpt	027 646 16 K0001	Pont-Audemer	Construction d'un manège d'entraînement	Avis favorable à l'unanimité	
M. MOUQUET Pascal Asnières	027 021 16 K0001	Pont-Audemer	Extension d'un bâtiment agricole pisciculture	Avis favorable à l'unanimité	
SAMEOLE Ferme éolienne de la GOULAFRIERE		SACB	Création d'un parc éolien	Avis favorable à l'unanimité	Observation des membres de la CDPENAF : il importe de conserver les haies existantes